

Natura 2000. En signant une charte, huit sociétés de chasse œuvrant sur les étangs palavasiens s'engagent à préserver les espaces et les espèces.

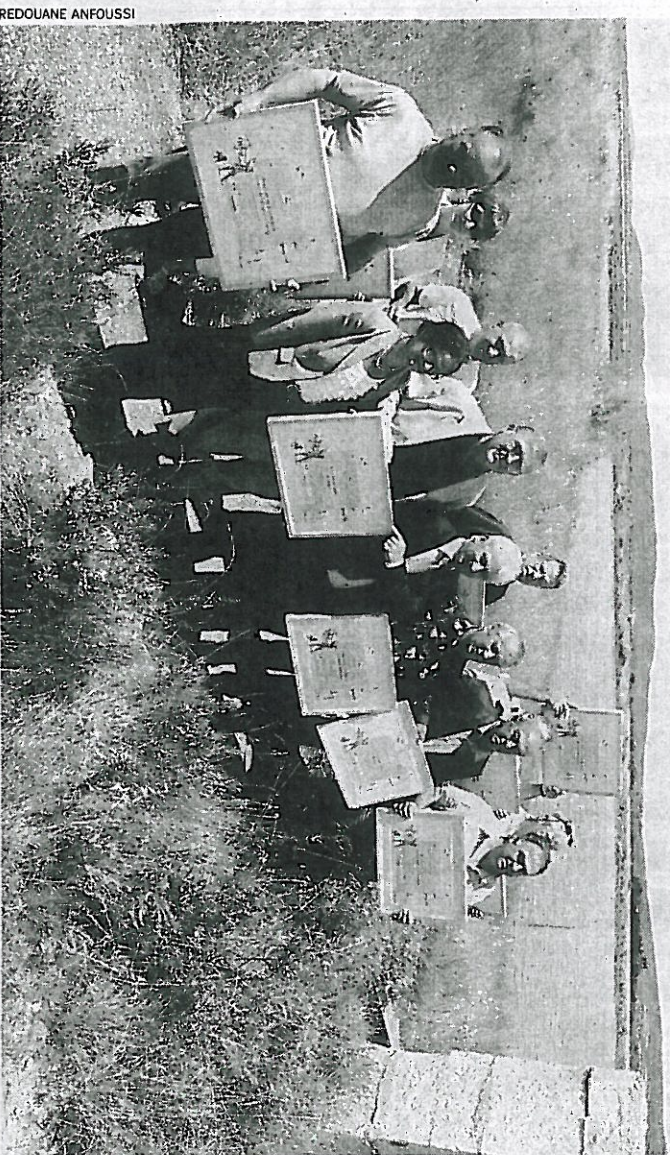
Les chasseurs se veulent des sentinelles de l'environnement

■ Une « première » dans la région, une « convention exemplaire au niveau national » dont devaient s'inspirer les opérateurs des sites Natura 2000 de tout le territoire. C'est ainsi que Jean-Pierre Gaillard, président des Régérations départementale et régionale de chasse a décrit la signature de la charte entre les gestionnaires du site des étangs palavasiens et de l'Estagnol et les huit associations locales de chasse qui se partagent ce territoire. Par ce contrat, obtenu de haute lutte, les 800 chasseurs du périmètre concerné attestent de leur engagement à préserver le milieu naturel et les espèces par une gestion durable de l'environnement.

Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à sauvegarder la biodiversité. Dans l'Hérault, cette certification concerne 53 sites, soit environ 30% du territoire. Les étangs palavasiens ont intégré ce réseau en 2002 au titre de la directive « Habitats » et en 2006 au titre de la directive « Oiseaux ». Mais lorsqu'elle a été mise en œuvre, la classification des sites en Natura 2000 n'a pas fait que des heureux. Notamment les chasseurs qui craignaient une éviction pure et simple de leurs terrains... de chasse.

Repandre et formaliser les actions déjà menées

Dès le début, les chasseurs ont donc voulu affirmer leur place en tant « qu'acteurs de conservation de la nature ». « Si les chasseurs ne prennent pas soin des espaces et des espèces, il ne leur resterait plus qu'à raccrocher le fusil », estime Jean-Pierre Gaillard. D'ailleurs, « cette charte vise à reconnaître le travail des sociétés de chasse au quotidien, se félicite Mirielle Jour-



REDOUANE ANFOUSSI

Les 8 sociétés de chasse s'engagent à préserver le milieu naturel dans lequel leurs adhérents pratiquent la chasse.

(P14 Héraldre pour du 25/06/2014)

get, directrice de la Direction départementale des territoires et de la Mer (DDTM), maître d'œuvre de Natura 2000 pour l'état. Elle reprend et formalise les actions déjà menées par les chasseurs. » Nettoyage des berges, gestion des salins, restauration de digues, formation des nouveaux porteurs de permis de chasse, aide au suivi scientifique, autant de comportements déjà existants listés dans la charte. Des engagements auxquels s'ajoutent le prélèvement raisonnable de gibier, le ramassage des cartouches usagées ou la

participation à la sensibilisation du grand public. « J'ai toujours considéré que les chasseurs devaient être fortement impliqués dans la démarche Natura 2000, explique Alain Bonafoux, président du comité de pilotage. Il vaut mieux être acteur que subir pour éviter certaines dérives. » Car malgré leur implication les chasseurs craignent toujours une entourloupe. « Il faut continuer à être vigilants », les enjoint Ferdinand Jéoul, vice président du Conseil régional en charge de la Chasse. « Nous avons une volonté de dia-

logue, d'écoute et de respect mutuel, affirme néanmoins Jean-Claude Balsan, vice-président de l'association de chasse maritime de Villeneuve-Jès-Magnelone, se faisant porte parole des sept autres sociétés de chasse signataires. Avec cette signature, nous réaffirmons notre place de sentinelles vigilantes de nos milieux naturels. C'est aussi la reconnaissance de pratiques de chasse qui ne sont pas forcément incompatibles avec les espèces ayant conduit au classement en Natura 2000. »

MARINE DESSEIGNE